

SIGNATURE DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

Mise à jour Nov.2016

AFFILIATION NORMALISÉE

Le respect des règles de signature est important dans la perception qu'un observateur extérieur (chercheur, institution ou fournisseur de classement d'universités) peut avoir de l'université et de ses résultats scientifiques. En effet, les affiliations dans lesquelles le nom de l'université n'apparaît pas de façon correcte, telle que « Paris 7 » ou « Diderot », ne permettent pas aux observateurs extérieurs de relier une publication à l'université dont elle est issue.

Tous les personnels *rétribués par ou affectés* à l'université pour leur recherche sont tenus d'adopter une signature normalisée : enseignant.e.s-chercheur.e.s, chercheur.e.s, doctorant.e.s¹, post-doc, etc. Cette signature peut être mentionnée dans le Règlement Intérieur des structures de recherche.

L'Université Paris Diderot a déjà voté l'adoption d'une Charte de signature des publications scientifiques en 2011. Celle-ci normalise l'affiliation des auteurs de Paris Diderot, avec la forme de base :

Univ Paris Diderot, Sorbonne Paris Cité, nom du laboratoire, numéro, code postal, ville, pays

SIGNATURE SCIENTIFIQUE COMMUNE USPC

Afin de donner une meilleure visibilité aux publications de Sorbonne Paris Cité, sa convention constitutive mentionnait dès 2009 le principe d'une signature scientifique commune.

Sorbonne Paris Cité a adopté une signature commune normalisée le 28 octobre 2015. Cette règle préconise le modèle *monoligne*², avec toutefois des exceptions qui autorisent le modèle *multiligne*³ :

- pour les unités de recherche affiliées à des établissements de deux ComUE, il faut prévoir une ligne par ComUE ;
- pour les hospitalo-universitaires, dont l'AP-HP est l'employeur, celle-ci participe à la vie du laboratoire sans en être tutelle : l'AP-HP doit être citée sur une ligne supplémentaire.

La règle USPC est la suivante :

Identité des auteurs, nom du laboratoire (acronyme ou nom complet normalisé), nom de l'établissement de USPC concerné (ex : Université Paris Diderot), Sorbonne Paris Cité, autres tutelles (dans n'importe quel ordre), adresse postale.

Ou bien

Identité des auteurs, nom de l'établissement de USPC concerné (ex : Sciences Po), nom du laboratoire (acronyme ou nom complet normalisé), Sorbonne Paris Cité, autres tutelles (dans n'importe quel ordre), adresse postale.

Les formes normalisées de Paris Diderot et de Sorbonne Paris Cité demeurent compatibles entre elles, comme le montrent les exemples ci-après.

¹ Le respect de la signature normalisée est mentionné dans le contrat de travail des doctorants contractuels.

² Monoligne : une seule ligne de signature pour un même auteur, afin de mentionner toutes les tutelles de son laboratoire à la file, avec un seul renvoi d'affiliation sur la publication. Voir les exemples au verso.

³ Multiligne : plusieurs lignes de signature pour un auteur afin de mentionner chaque tutelle de son laboratoire sur une ligne distincte, avec un renvoi d'affiliation par tutelle.

La signature commune a été adoptée par la Commission recherche de l'université le 10 octobre 2016.

EXEMPLES DE SIGNATURE POUR PARIS DIDEROT

Les exemples ci-dessous combinent la règle de Paris Diderot et celle d'USPC.

Dans une EA, une UMR, une UPR ou une UMS

Martine Durand ^a

^a ITODYS UMR 7086, **Université Paris Diderot**, **Sorbonne Paris Cité**, **CNRS**, F-75013 Paris, France

Dans une UMR multitutelles de la ComUE USPC

Michel Dupont ^b

^b **Univ Paris Diderot**, HTL UMR 7597, **Sorbonne Paris Cité**, **CNRS**, **Université Paris Sorbonne Nouvelle**, F-75013 Paris, France

Dans une UMRS localisée à l'hôpital

Dominique Bridge ^{c,d}

^c BIOSCAR UMRS 1132, **Université Paris Diderot**, **Sorbonne Paris Cité**, **INSERM**, F-75010 Paris, France

^d **AP-HP**, Hôpital Lariboisière, Service Rhumatologie, F-75010 Paris, France

Dans une UMR hébergée à l'extérieur de Paris Diderot et commune à deux ComUE⁴

Claude Brücke ^{e,f}

^e **Sorbonne Universités**, **UPMC Univ Paris 06**, **CNRS**, Laboratoire Jacques-Louis Lions (JLL), F-75005 Paris, France

^f **Université Paris Diderot**, JLL UMR 7598, **Sorbonne Paris Cité**, F-75005 Paris, France

POINTS D'ATTENTION

Les tutelles de la structure de recherche, ainsi que l'hébergeur⁵, doivent figurer dans la signature, et ce sont les seuls établissements qui doivent y figurer.

Les financeurs ne doivent pas figurer dans la signature ; en revanche, ils doivent être mentionnés dans les **remerciements**, accompagnés de l'**identifiant** du projet financé (numéro de convention). Les plateformes⁶ utilisées figurent également dans les remerciements.

Par ailleurs, les documents contractuels (contrats-cadre, contrats de recherche, contrats doctoraux, etc.) mentionnent notamment l'engagement des personnels à respecter les modèles de signature scientifique.

On choisira l'expression « **Sorbonne Paris Cité** » plutôt que « Université Sorbonne Paris Cité » ou « USPC ».

On peut choisir indifféremment « Univ Paris Diderot » ou « Université Paris Diderot ».

CONTACT : Direction d'appui à la recherche et à l'innovation (DARI) - bât. Grands Moulins - Aile A – 75013 Paris - recherche@univ-paris-diderot.fr - Tél : 01 57 27 66 67



⁴ http://www.upmc.fr/fr/espace_des_personnels/pour_votre_laboratoire/diriger_une_unite/signature_publications.html

⁵ Hébergeur ou établissement qui participe à la vie scientifique de la structure de recherche : AP-HP, CEA, ENS, Observatoire, Pasteur, UPMC, ...

⁶ Plateforme scientifique et technologique : équipement ou ensembles d'équipements et d'expertises qui sont utilisées par les équipes pour leurs recherches et qui sont en capacités de s'ouvrir vers l'extérieur que soit pour des partenariats académiques ou avec le monde industriel.